La Minerve

Le Minervois

Mot du maire

Bulletin municipal OCTOBRE 2020

LA DEUXIÈME VAGUE

Plus que prévisible, la deuxième vague de la COVID-19 nous frappe de plein fouet! Sauf quelques exceptions, il y a eu un réel relâchement, et ce, à la grandeur de la province de Québec. La « cerise sur le sunday », une minorité d'irresponsables refusant le port du masque, décidèrent dernièrement d'organiser des manifestations publiques.

Même en tenant compte de la liberté d'expression et de la démocratie, j'ai beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi il est permis de manifester alors que l'on défend aux gens de se regrouper! Encore plus difficile à comprendre pourquoi des contraventions salées n'ont pas été distribuées aux délinquants qui refusaient de se conformer, et ce, dès la première vague!

On peut toujours blâmer la sécurité publique d'avoir tardé à mettre en place certaines mesures restrictives, mais selon toute probabilité, ce sont les agissements de tout un chacun qui ont engendré cette malheureuse relance de la pandémie!

Avant qu'il ne soit trop tard, avant que nous soyons témoins de décès en plus grand nombre que ceux de la première vague, nous devons réagir promptement et mettre immédiatement fin à tout rassemblement. Prendre notre mal en patience et suivre les recommandations appropriées, voilà selon moi, la façon de s'en sortir.

L'ÉCONOMIE

Le taux de chômage au Québec ne cesse d'augmenter, plusieurs entreprises ont interrompu leurs activités et certaines PME ont même mis la clé dans la porte de façon définitive. Par contre, l'économie maintient le cap; artificiellement et en partie grâce aux injections de capitaux par nos gouvernements, diront certains. Quoi qu'il en soit, il y aura une fin à cette capacité d'aide financière de la part de nos gouvernements, et dès lors, les économistes prévoient plusieurs années de vaches maigres avant que l'économie ne se replace.

Nous agirons donc en conséquence et saisirons chacune des opportunités susceptibles de nous aider à préserver la santé de notre économie locale. Seule la durée de la pandémie pourrait nous forcer à réviser nos plans d'action!

POLITIQUE CULTURELLE

Toujours dans le but d'améliorer la qualité de vie des Minervoises et des Minervois, la Municipalité de La Minerve se dote d'une politique culturelle adaptée à la réalité de la présente décennie. Cela démontre également la volonté des membres du conseil municipal à vouloir s'engager personnellement dans un tel projet. Prochainement, nous vous présenterons donc le résultat d'un travail d'équipe réalisé au cours des derniers mois, incluant la participation de plusieurs citoyens et de représentants du milieu.

Nous souhaitons, par la mise en place d'une telle politique, prendre certaines actions complémentaires à ce qui existe déjà. Plus particulièrement, nous faisons ici allusion aux différents événements découlant de la gestion même de la bibliothèque et de celle du petit musée; deux institutions très fréquentées et dont la réputation dépasse largement nos frontières municipales.

Je m'en voudrais ici de ne pas souligner les efforts des dernières années fournis par une majorité de citoyens, dans l'amélioration constante de la vie culturelle minervoise. Je pense notamment aux responsables des différents organismes sociaux-culturels ainsi qu'aux très nombreux bénévoles, sans lesquels, rien ne serait possible ou presque.

Au terme du présent exercice, un comité de la culture sera maintenu afin de perpétuer le développement de celle-ci au sein de notre communauté.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du comité de la politique culturelle ainsi que tous ceux et celles qui ont accepté de s'impliquer. Merci pour votre générosité et pour l'excellence de votre travail dans l'élaboration d'une telle politique.

Mon admiration vous est acquise!

Jean Pierre Monette,
maire

MAYOR's BRIEF

The second wave

As predicted, the second wave of the COVID-19 has hit us. The anti-mask demonstrations that took place in Montreal are indeed unfortunate and socially irresponsible. Locally, we must act quickly by immediately ending all gatherings, being patient and following the appropriate recommendations!!

The economy

Quebec's unemployment rate continues to rise, as several companies have suspended operations and some SMEs have had to close permanently. On the other hand, the economy is staying the course; artificially and in part thanks to capital injections by our governments, but the solution is temporary and some economists are anticipating several lean years before the economy recovers.

We will therefore act accordingly and seize every opportunity that can help us preserve the health of our local economy. Only the duration of the pandemic could force us to revise our action plans.

Cultural policy

In order to improve the quality of life of its citizens, La Minerve is developing a cultural policy adapted to the reality of this decade. It also demonstrates the willingness of council members to personally engage in projects of this nature. In the near future, we will present the result of a team effort carried out over the past few months, including the participation of several citizens and representatives of the community.

We wish, through the implementation of this policy, to some decisions to improve the management of some of our institutions such as the library and museum; two institutions that are very busy and whose reputation goes far beyond our municipal boundaries.

I would be remiss here for not pointing out the efforts of a majority of citizens in recent years, in the constant improvement of the cultural life of the community including the organizers of the various social and cultural organizations as well as the many volunteers without whom nothing would be possible.

Once complete, a culture committee will be maintained to oversee the continued development of La Minerve's cultural life.

I would like to take this opportunity to thank all members of the Cultural Policy Committee and all those who have agreed to get involved. Thank you for your generosity and excellent work.

Jean Pierre Monette,
mayor

La Minerve

TFLM TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE

lacelle

INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE LA MINERVE ET LE SECTEUR LAC LABELLE

Projet en cours de réalisation

Plus de 440 clients branchés

COVID-19 – Service essentiel – ***TFLM,*** en tant que câblodistributeur, offre un service jugé essentiel à la population. Considérant les directives de la Santé publique***, nous maintenons le service à la clientèle en télétravail durant les heures d'ouverture.***

819 274-1553 / Sans frais: 1-833-274-TFLM (8356)

Évolution des travaux - La construction des secteurs ***DORSALE, Lac Chapleau et Lac Désert*** est *complètement terminée*, mis à part quelques enclaves. Les résidents de ces secteurs peuvent donc être branchés sur demande, dès le paiement des frais exigés.

Pour le secteur ***Lac à la Truite*** (incluant Chadrofer), nous sommes en attente des permis pour compléter la *construction du chemin de la Chapelle et à travers bois pour alimenter le chemin Chadrofer*. La pose des terminaux de branchement suivra ainsi que les mises en service.

Le secteur ***Lac Labelle*** est en construction au rythme de la réception des permis de construire. Les branchements ont débuté en septembre. La réception des permis de construire dictera la séquence de construction des autres secteurs, ***Lac Équerre*** et ***Lac La Minerve***.

Frais de branchement – Nous avons atteint le nombre de *branchements subventionnés* selon les ***ententes de contribution (fédéral - provincial)***. Une demande auprès des gouvernements pour financer plus de branchements est restée vaine. TFLM, au stade actuel du projet, n'a d'autre choix que de demander aux clients d'assumer les frais de branchement. *Les frais convenus pour les branchements en cours* seront respectés. Notez-bien que les tarifs pour les services ***Internet***, ***Télévision*** et ***Téléphonie*** demeurent inchangés.

Modes de paiement – TFLM est maintenant enregistré chez DESJARDINS. Les paiements sont acceptés au comptoir des caisses, aux guichets automatiques, Service Accès D par Internet et via le Service Accès D téléphonique.

Inscription à notre base de données - À date, plus de ***1180*** personnes de la municipalité de La Minerve et du secteur Lac Labelle se sont inscrites, démontrant un intérêt marqué pour nos services ***INTERNET HV***, ***Télévision HD*** et ***Téléphonie résidentielle***.

Claude Proulx, ing.
Directeur général
Télé-Fibre La Minerve
dg@telefibrelaminerve.com

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean Pierre Monette	Maire
Marc Perras	Siège #1
Ève Darmana	Siège #2
Lynn Manconi	Siège #3
Mark D. Goldman	Siège #4
Michel Richard	Siège #5
Hélène Cummings	Siège #6

SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Administration

Une aide financière de 600 $ a été accordée à l'Association des riverains pour la protection de l'environnement du lac des Mauves (ARPELM).

L'offre de service du Carrefour du capital humain au tarif horaire de 195 $ l'heure, plus frais de déplacement à 95 $ l'heure et frais d'administration à 4% du montant total, plus les taxes applicables et remboursement des dépenses encourues pour hébergement, repas, transport et kilométrage, a été acceptée.

Une avance de fonds n'excédant pas 30 000 $ en faveur de « Résidence La Minerve » a été autorisée, laquelle sera versée au fur et à mesure des besoins et sur présentation des pièces justificatives, le tout jusqu'à concurrence du montant ci-dessus autorisé de 30 000 $, afin d'aider cet organisme dans son projet de construction d'une résidence pour aînés sur notre territoire. Ce financement sera remboursable lorsque les liquidités seront disponibles (entre 12 à 14 mois).

Une aide financière de 200$ a été accordée à Centraide Hautes-Laurentides, afin de les aider dans leur mission humanitaire en ces temps de pandémie.

Sécurité publique

Le budget 2021 de la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides a été adopté par les membres du conseil. Le budget établi pour l'année 2021 est au montant de 364 976 $ moins le montant du loyer de 20 000 $, ce qui représente donc une quote-part nette de 344 976 $, payable en 4 versements égaux.

Le programme triennal d'immobilisations 2021-2023 de la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides a également été accepté par les membres du conseil. Aucune immobilisation n'est prévue pour 2021, un montant de 640 610 $ est prévu pour 2022, et un montant de 660 429 $ pour 2023.

Transports

Un mandat a été accordé à la firme Équipe Laurence, pour la préparation de plans et devis pour des travaux de réfection du chemin du Lac-à-la-Truite ainsi que pour la préparation d'une demande de subvention TECQ selon l'offre de service 0S-4919 au montant de 7 700 $, plus les taxes applicables. Cette dépense sera affectée au surplus budgétaire.

Un mandat a été accordé à la firme Équipe Laurence, pour la préparation de plans et devis pour des travaux de réfection du chemin des Grandes-Côtes ainsi que pour la préparation d'une demande de subvention AIRRL selon l'offre de service 0S-4921 au montant de 10 700 $, plus les taxes applicables. Cette dépense sera affectée au surplus budgétaire.

Suite aux dommages subis sur le véhicule Rogue 2015 et suite à l'acceptation de l'offre de l'assureur au montant de 15 700 $ avant taxes et franchise de 1 000 $, un véhicule RAV-4 2015 a été acheté chez Toyota Ste-Agathe au montant de 18 900 $ plus les taxes applicables. Il a été convenu d'affecter le surplus budgétaire pour couvrir l'écart entre le montant à recevoir et celui à débourser.

Loisirs et culture

Bravo à Antoine Paquette pour la réussite de ses études secondaires et l'obtention de son diplôme. Une bourse de 250 $ lui sera transmise.

La politique culturelle ainsi que le plan d'action 2020-2025 ont été adoptés.

Régie Incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL)

Votre Régie incendie souhaite vous informer de quelques points de sécurité importants à l'approche de la période hivernale afin de limiter les risques d'incendie.

- Assurez-vous que votre avertisseur de fumée est fonctionnel et bien positionné. Un avertisseur par étage saura rapidement vous informer de la présence de fumée.
- Assurez-vous que la cheminée de votre poêle ou foyer est bien nettoyée et sécuritaire.
- Assurez-vous de laisser un espace suffisant aux équipements de chauffage électrique pour qu'ils puissent fonctionner efficacement et par le fait même qu'ils soient sécuritaires.
- N'oubliez-pas, le réservoir de propane du BBQ, ça reste dehors !
- La neige approche ! Assurez-vous que vos sorties sont bien déneigées et qu'il n'y a pas d'encombrements à l'intérieur.

"Pensez aux risques d'incendie,
c'est la meilleure police d'assurance !"

Vos pompiers et pompières vous souhaitent un bel hiver en toute sécurité.

La Minerve

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES ET DES OISEAUX AQUATIQUES

Comme vous le savez, le règlement numéro 671 concernant le nourrissage des animaux sauvages et des oiseaux aquatiques est en vigueur sur tout le territoire de La Minerve.

Ce règlement a pour but d'interdire le nourrissage des animaux sauvages (notamment les cerfs de Virginie) et des oiseaux aquatiques aux endroits suivants :

Sur les plans d'eau;

- À moins de 100 mètres d'un plan d'eau;
- À moins de 100 mètres d'un chemin public ou privé;
- À moins de 100 mètres d'une unité d'habitation;
- À moins de 100 mètres d'un bâtiment commercial.

Les amendes suivantes seront imposées aux contrevenants :

- 400 $ (minimum) à 2 000 $ (maximum) pour une personne physique;
- 600 $ (minimum) à 4 000 $ (maximum) pour une personne morale;

Plusieurs raisons motivent l'adoption d'un tel règlement :

- Augmentation du risque d'accidents routiers;
- Dommages causés aux cultures, arbustes et autres;
- Attrait des prédateurs;
- Risque d'affecter la santé des humains (porteurs de parasites);
- Nourriture artificielle non adaptée pour l'animal;
- Protection des lacs et cours d'eau.

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement veillera à l'application de la réglementation en vigueur.

PROMENADE EN FORÊT

Pour des milliers d'adeptes du plein air, l'automne est la saison idéale pour la promenade en forêt. Cependant, c'est aussi le temps de la chasse. Randonneurs et chasseurs doivent donc se partager la forêt. La cohabitation civilisée entre promeneur et chasseur est de mise.

- Portez des vêtements clairs.
- Portez un dossard orange fluorescent selon les normes du MFFP.
- Respectez les territoires de chasse. Ils sont souvent indiqués par une affiche « Chasseurs à l'affût ».
- Promenez-vous en groupe et restez regroupés.
- Circulez en forêt durant le jour, entre 9 h et 16 h. Les chasseurs sont davantage actifs au lever et à la tombée du jour.
- Lors d'une rencontre avec un chasseur, adoptez une attitude de courtoisie.
- Si vous entendez des coups de feu, parlez pour signifier votre présence.
- Reportez à la Sûreté du Québec les événements non réglementaires.
- Restez sur les sentiers balisés ou les chemins publics et portez attention à la signalisation.

Référence:
http://blogue.lacapitale.com/loisir/randonner-durant-la-chasse/

BONNE PRATIQUE D'ENTRETIEN DE VOTRE SYSTÈME SANITAIRE

Durant la saison hivernale, il est important **de ne pas déneiger** votre champ d'épuration. **Il est impératif d'éviter de circuler ou de stationner sur le champ d'épuration avec un véhicule ou avec de la machinerie.** Ces actions pourraient entraîner un colmatage précoce, un affaissement des matériaux et un bris des tuyaux, diminuant ainsi la durée de vie utile de votre installation septique.

ÉCOCENTRE

Les matériaux de construction, de rénovation et de démolition ne vont pas dans les bacs et ne doivent pas servir à alimenter un feu. On doit les apporter à l'écocentre, c'est GRATUIT.

Selon la réglementation de la MRC des Laurentides, il est interdit de mettre des déchets de construction à l'intérieur des bacs noirs, bruns et verts. En mettant vos déchets de construction dans les bacs, vous contribuez à faire augmenter le tonnage municipal, ce qui a un effet négatif sur notre rendement collectif.

De plus, chaque tonne de déchets acheminée au site d'enfouissement est responsable de l'émission de près d'une tonne et demie de gaz à effet de serre. L'un des moyens les plus efficaces pour réduire notre empreinte écologique consiste donc à les détourner des dépotoirs.

À votre écocentre, le volume maximal permis est de 100 pieds cubes par visite, par jour. Voici quelques exemples de déchets acceptés :

- Acier, fer, aluminium, cuivre et métal;
- Bardeaux d'asphalte;
- Béton, brique, pierre maçonnée et ciment (maximum 16 pieds cubes);
- Bois;
- Douches, bains, toilettes, éviers;
- Gypse;
- Tapis, prélart et céramique.

LOCATION COURT TERME

Lorsque qu'un propriétaire loue sa résidence en location court-séjour, il est de sa responsabilité de respecter la collecte des matières résiduelles. Vous devez renseigner vos locataires afin que les matières résiduelles soient déposées dans les bons bacs.

BAC NOIR : déchets
BAC VERT : recyclage
BAC BRUN : compostage

PREUVE DE VIDANGE

Vous avez une preuve de vidange de fosse septique à nous faire parvenir? Voici l'adresse courriel où vous pouvez l'envoyer: inspecteur@municipalite.laminerve.qc.ca

Une fosse septique utilisée de façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans. Cette période de 4 ans débute à compter de la dernière vidange ou, dans le cas d'une nouvelle résidence isolée, à compter de la date de la première occupation des lieux.

Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans. Cette période de 2 ans débute à compter de la dernière vidange ou, dans le cas d'une nouvelle résidence isolée, à compter de la date de la première occupation des lieux.

INSPECTION SUR LE TERRITOIRE

Le service de l'urbanisme sera actif sur le terrain cet automne afin de vérifier les travaux effectués durant le printemps et l'été. Soyez assurés que les mesures de distanciation seront respectées.

Si vous avez des travaux de rénovation à faire, vous devez remplir la demande de permis disponible sur notre site Internet.

La Minerve

TRAVAUX PUBLICS

La saison des feuilles mortes

Nous encourageons les citoyens à utiliser leur bac brun pour se débarrasser des feuilles mortes qu'ils auront ramassées. La collecte des matières organiques à toutes les semaines se poursuit tout au long du mois d'octobre.

Petit rappel, il est interdit de mettre les feuilles mortes dans le bac noir.

Préparation pour l'hiver

Les préparatifs pour la saison froide commencent déjà, n'oubliez pas qu'il est interdit d'ajouter des repères visuels (piquet, clôture, affiche) à l'intérieur de 2 mètres de la ligne d'emprise municipale. La Municipalité ne pourra être tenue responsable s'ils étaient endommagés durant les opérations de déneigement.

Disposition de la neige

Il est temps de prévoir la manière de tasser la neige dans votre entrée de façon à ne pas bloquer les têtes de ponceaux de votre entrée charretière. Vous éviterez ainsi de causer des débordements sur la chaussée ou dans votre entrée, ce qui pourrait vous occasionner des frais pour le service de déblocage du ponceau de votre entrée charretière.

RETOUR À L'HORAIRE HIVERNAL POUR L'ÉCOCENTRE

Heures d'ouverture : Samedi de 8h30 à 16h

MA MOBILITÉ, MA LIBERTÉ !

linter.ca

TaCL TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

l'inter des Laurentides

L'Inter des Laurentides est là pour vous conduire en toute sécurité.

Informez-vous sur le transport collectif offert dans votre municipalité au **www.linter.ca** ou au **1-877-604-3377**

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER

Mardi et jeudi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Vendredi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 19 h • **Samedi :** de 10 h à 14 h

Heure du conte d'Halloween

le 31 octobre 2020 à 10h30

VENEZ COSTUMÉS !

Sous le préau
Avec Gloria Ramia Prenafeta

Inscription obligatoire :
819 681-3380, poste 5550
25 personnes maximum

Surveillez notre page Facebook pour être informés de tout changement

La Minerve

Le Petit Musée
et Galerie d'Art

Broderie dentelle et photographie!

OUVERT

TOUS LES DIMANCHES

DE 12H À 16H

LE PETIT MUSÉE EST SITUÉ AU COEUR DU VILLAGE DE LA MINERVE - 109 CHEMIN DES FONDATEURS